



N° 2026-049-SG

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE MAGNY LES HAMEAUX

A R R E T E PORTANT DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire de la commune Magny-les-Hameaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 relatif à l'administration de la commune par le Maire,

VU la circulaire du 26 octobre 2001 portant sur la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

VU l'instruction ministérielle du 8 janvier 2029 relative aux correspondants défense,

VU le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 21 mars 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de désigner le correspondant Défense parmi les adjoints et conseillers municipaux,

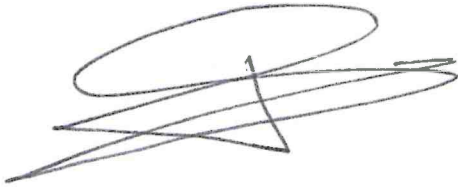
ARRETE

- **Article 1 :** Monsieur François CAPILLIER, Maire-adjoint délégué aux travaux sur le patrimoine bâti communal, est désigné correspondant Défense de la commune de Magny-les-Hameaux.
- **Article 2 :** La fonction de correspondant Défense n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.
- **Article 3 :** Le correspondant Défense, sous l'autorité du Maire, remplit les missions suivantes :
 - De sensibilisation de l'esprit de défense,
 - De diffusion de l'esprit de défense,
 - D'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires,
 - D'expression sur l'actualité défense, de parcours citoyen, de devoir de mémoire, de reconnaissance et de solidarité.
- **Article 4 :** Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du maire.

- **Article 5** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :
- Monsieur François CAPILLIER
- Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet
- Délégué militaire départemental des Yvelines

Notifié le : **18 MAI 2026**

Signature de l'intéressé :
Monsieur François CAPILLIER



Mis en ligne le sur le site internet de la ville :

20 MAI 2026

Certifié exécutoire le :

20 MAI 2026

Magny-les-Hameaux, le 18 mai 2026



Le Maire,

Pierre-Louis BRIÈRE